



VILLE DE PULLY

Municipalité

Direction domaines, gérances, sports et écoles

Préavis No 20 - 2004
au Conseil communal

Pully-Plage - Piscine couverte

**Remplacement des installations d'automates de
contrôles d'entrées**

Crédit demandé Fr. 210'000.--

1^{er} septembre 2004

Table des matières

1. Objet du préavis	1
2. Bilan de situation	2
2.1. Pully-Plage	2
2.2. Piscine couverte.....	2
3. Maintien ou changement.....	3
4. Descriptif du matériel	3
5. Aspects financiers	5
6. Programme des travaux d'installation	5
7. Conclusions	6

Pully-Plage - Piscine couverte
Remplacement des installations d'automates
de contrôles d'entrées
Crédit demandé Fr. 210'000.--

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier de

Fr. 210'000.--

destiné à lui permettre de financer le remplacement des installations d'automates de contrôles d'entrées de Pully-Plage et de la piscine couverte située dans l'Annexe Ouest du Collège Principal.

Ce renouvellement est proposé pour pallier les problèmes techniques qui surgissent de plus en plus sur les installations actuelles, désuètes et irréparables, faute de pièces de rechange.

De plus, les nouvelles installations pourront servir comme outils de travail performants tant sur le plan de contrôle de gestion que pour la sécurité vis-à-vis du public.

S'adaptant au matériel existant, l'exécution des travaux de remplacement se fera au début de l'année 2005 afin que cette installation soit fonctionnelle pour l'ouverture de Pully-Plage.

2. Bilan de situation

2.1. Pully-Plage

Au début des années 1970, lors de la mise à l'étude du projet de la construction de Pully-Plage, l'option technique a été prise de réaliser les locaux situés à l'entrée de l'établissement de manière à gérer les contrôles d'entrées par un système d'automates, évitant au maximum à de nombreuses personnes de devoir passer par une caissière. Cette décision a pour conséquence de ne disposer que d'un seul poste de caissière pour effectuer la surveillance des usagers.

Le système actuel, installé en 1991, par ailleurs le deuxième existant depuis l'ouverture de Pully-Plage en 1975, présente d'évidents signes d'usure. A tout moment, les lecteurs automatiques ne fonctionnent plus correctement et n'arrivent plus à "lire" les billets ou les abonnements, obligeant le personnel à intervenir fréquemment pour débloquer les appareils. De plus, la machine du fournisseur fabriquant les billets et abonnements est devenue hors d'usage. L'entreprise a informé la ville de Pully que cette machine ne serait pas remplacée.

Dès cette situation connue, la Direction des domaines, gérances, sports et écoles a fait provision d'un certain stock de billets et d'abonnements afin de pouvoir faire encore fonctionner ces appareils pendant plusieurs années. A l'issue de la saison 2004, ce stock sera épuisé.

Pour toutes ces raisons, il devient nécessaire de changer le système d'automates contrôlant les entrées.

2.2. Piscine couverte

Le système de contrôle est totalement différent de celui de Pully-Plage puisqu'il fonctionne avec des jetons distribués par un automate installé dans le corridor à l'extérieur des vestiaires. Ces jetons sont ensuite introduits dans des casiers libérant une clé fermant ainsi l'armoire-vestiaire.

Ce système de clés a été installé en 1972, à l'ouverture de la piscine couverte. De nombreuses serrures ne fonctionnent plus et, par conséquent, ont été démontées. L'automate a été remplacé en 1995 et présente lui aussi de nombreux signes d'usure. En 2003, il a fallu consacrer Fr. 5'000.-- pour sa maintenance.

Devant ces états de faits, le remplacement de ces installations devient également indispensable.

3. Maintien ou changement

Dans le contexte financier actuel, il est bien entendu que tout changement de matériel peut paraître superflu. Toutefois, avant de proposer cette solution, toutes les autres variantes possibles ont été envisagées, à savoir :

- Maintien du matériel actuel avec le risque de voir surgir des pannes de manière impromptue en cours de saison avec toutes les conséquences imaginables, notamment lors de forte affluence.
- Suppression du contrôle automatique des abonnements.
- Engagement d'une caissière supplémentaire en introduisant un système de contrôle manuel.

Ces deux derniers points influenceront inévitablement le nombre de personnes à engager et nous obligera à modifier la zone d'entrée de la piscine.

Devant les importants inconvénients qui découleraient des options évoquées ci-dessus, force a été de constater que le renouvellement du matériel présente de nombreux avantages en raison des performances actuelles de ce dernier qui peuvent se résumer à :

- Mise à disposition permanente de renseignements sur la fréquentation de la clientèle de Pully-Plage, permettant une gestion beaucoup plus pointue du personnel auxiliaire nécessaire à l'exploitation.
- Mise en place d'un système de cartes à puce évolutif avec possibilité d'extension pour diverses prestations (restaurant, location de cabines, etc.), voire compatibilité avec d'autres établissements (piscines ou autres entités).
- Possibilité de créer un abonnement annuel valable pour les deux piscines pulliérannes, abonnement demandé depuis longtemps par la clientèle.
- Nombreuses statistiques à disposition.

4. Descriptif du matériel

Dans un premier temps, plusieurs contacts ont été noués avec diverses entreprises susceptibles de fournir ce genre de matériel. Certaines d'entre elles n'étaient pas domiciliées en Suisse et d'autres n'ont tout simplement pas répondu.

Après ces contacts, trois entreprises se sont déclarées intéressées par ce projet. Elles ont ainsi déposé leurs offres qui ont été analysées et évaluées en tenant compte de leur expérience dans la gestion d'installations de piscines et de leur proximité en particulier.

Le montant du mandat étant inférieur au seuil applicable de Fr. 200'000.-- hors taxes, selon la Loi vaudoise sur les marchés publics, il n'a pas été nécessaire de procéder à un appel d'offres publiques.

Pully-Plage

- Tous les tourniquets et le portail existants seront récupérés et, cas échéant, révisés
- Installation de 7 lecteurs de contrôles d'accès, y compris pour les sorties
- Les points de vente de la caisse et du kiosque seront munis d'un PC et d'une imprimante à billets d'entrées et à quittances
- Installation d'un distributeur automatique également adapté aux euros

Piscine couverte

- Les armoires-vestiaires seront conservées. Toutefois les casiers à jetons seront démontés et les portes modifiées de façon à pouvoir être fermées au moyen de cadenas
- Installation d'un lecteur de contrôles d'accès et d'un tourniquet
- Installation d'un portail
- Installation d'un distributeur automatique, placé dans le corridor

A noter que le point de vente de la caisse (matériel informatique) sera déplacé de Pully-Plage à la piscine couverte en fonction des périodes d'ouverture des deux établissements.

Les deux sites seront gérés informatiquement par le serveur communal et reliés par le réseau informatique de la ville de Pully. Une télémaintenance à distance pourra se faire tant par le fournisseur que par la Direction des domaines, gérances, sports et écoles.

Raccordement informatique

Profitant de ce raccordement, le BIP (Bureau informatique communal) a souhaité compléter le réseau communal en prolongeant depuis la STEP jusqu'à Pully-Plage la boucle de la fibre optique. Ainsi, en cas de panne avec le câble actuel reliant le BIP avec les services communaux de la Damataire, une possibilité de rechange pourrait être utilisée via la STEP.

La liaison avec la piscine couverte sera effectuée par ligne téléphonique via un modem.

5. Aspects financiers

Il y a lieu tout d'abord de préciser que le montant du crédit demandé n'a pas été porté dans le plan des investissements car, dans un premier temps, il était prévu de financer le renouvellement de ce matériel par voie budgétaire, aucune information ne permettant d'estimer une somme de cette importance.

La Municipalité a donc décidé de demander le crédit par préavis auprès du Conseil communal, conformément aux articles 97 et 102 de son règlement.

Le devis déposé par l'entreprise retenue se décompose de la façon suivante :

Pully-Plage

Installation de tout le matériel, y compris licence et formation	Fr.	118'232.--
--	-----	------------

Piscine couverte

Installation du matériel et du tourniquet	Fr.	38'847.--
---	-----	-----------

Installation d'un portail	Fr.	1'325.--
---------------------------	-----	----------

Raccordements

Raccordements électriques sur les deux sites	Fr.	13'992.30
--	-----	-----------

Raccordements informatiques, y compris fibre optique pour les deux sites	Fr.	13'100.--
--	-----	-----------

Total	Fr.	185'496.30
-------	-----	------------

TVA	Fr.	14'097.70
-----	-----	-----------

Total	Fr.	199'594.--
-------	-----	------------

Divers et imprévus	Fr.	10'406.--
--------------------	-----	-----------

Total	Fr.	210'000.--
--------------	------------	-------------------

=====

6. Programme des travaux d'installation

Pully-Plage ouvrant aux alentours de la mi-mai 2005 (la date d'ouverture n'a pas encore été fixée conjointement avec les autres piscines lausannoises), il est bien entendu que tout doit être fonctionnel d'ici-là. Quant à la piscine couverte, l'entreprise installera les appareils dans le délai le plus court possible, à savoir pour fin mars 2005, permettant ainsi aux gardiens de vendre déjà les abonnements annuels.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully

- Vu le préavis n° 20 – 2004 du 1er septembre 2004,
- Ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- Vu le préavis de la Commission des Finances,

décide

- d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 210'000.-- TTC destiné à couvrir les frais de remplacement des installations d'automates de contrôles d'entrées à Pully-Plage et à la piscine couverte, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale;
- d'autoriser à procéder à l'amortissement de cette dépense sur une période de 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} septembre 2004.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin

Annexes : 2 plans